



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 29/03/2021
Reçu en préfecture le 29/03/2021
Affiché le
ID : 029-242900645-20210325-DE_39_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 25 mars de l'An Deux Mille Vingt et Un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 17/03/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie (visioconférence), HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARCH Bertrand, DREANO Christelle, Isabelle CLEMENT, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à Françoise LAOUENAN-LE LEC
André GUILLEMOT, pouvoirs à Dominique BOUCHERON

Secrétaire de séance : Françoise LAOUENAN-LE LEC

Délibération N°39-2021

Objet : Travaux : IRVE Plaine des sports Douarnenez Communauté- Programme 2021

Rapporteur : Philippe AUDURIER

M. le Président présente au Conseil Communautaire le projet suivant : installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) à la Plaine des sports de Douarnenez Communauté.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et Douarnenez communauté afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Borne de recharge pour véhicules électriques..... 13 454,00 € HT
Soit un total de..... 13 454,00 € HT

Selon la délibération du bureau du SDEF du 10 février 2021, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement de Douarnenez communauté :

- Borne de recharge pour véhicules électriques..... 13 454,00 €
Soit un total de..... 13 454,00 €

Le montant restant à la charge de la communauté de communes, indiqué ci-dessus comprend la déduction de l'aide ADVENIR.

Le dispositif ADVENIR offre une aide financière pour le déploiement de points de recharge en voirie

Cette aide prend en charge la fourniture et l'installation (raccordement en aval du point de livraison) de points de recharge. Seuls les projets d'installation de points de recharge desservant une place de stationnement et en recharge simultanée peuvent bénéficier d'une prime ADVENIR.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 mars 2021,

Il est proposé :

- **D'accepter le projet de réalisation des travaux,**
- **D'accepter le plan de financement proposé par le Président et le versement de la participation estimée à 13 454,00 €,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 25 mars 2021

Le Président,

Philippe AUDURIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Audurier', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANCAISE' at the top, 'DOUARNENEZ' in the center, and 'COMMUNAUTE' at the bottom. A small blue asterisk is located at the bottom center of the stamp.